



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**TITRES D'IDENTITÉ :  
LES USAGERS SONT INVITÉS À ANTICIPER LEURS DEMANDES**

Arras, le 16 février 2024

Le nombre de demandes de cartes nationales d'identité et de passeports a fortement augmenté dans la région des Hauts-de-France. 1 180 000 titres d'identité ont ainsi été délivrés en 2023 dans la région, soit 35% de plus qu'en 2022 et deux fois plus qu'en 2021.

Cette forte hausse des demandes a généré l'année dernière des délais de rendez-vous importants au sein des mairies (jusqu'à 60 jours d'attente pour un rendez-vous au second semestre 2023).

Grâce à la mise en œuvre de mesures d'urgence (équipement de nouvelles communes, ouverture d'un « titrodrôme » à Arras, etc) et à l'engagement de 64 communes désormais habilitées à recueillir les demandes dans le département, le délai moyen de rendez-vous en mairie a pu être ramené à 8 jours en fin d'année 2023 et à 7 jours actuellement.

Les prévisions pour 2024 demeurent cependant élevées et une nouvelle hausse de demandes de titres est constatée depuis le début de l'année.

Les usagers sont donc invités à anticiper leurs demandes avant l'été en respectant quelques conseils qui leur permettront d'obtenir leurs titres dans les meilleurs délais :

- Utiliser la pré-demande en ligne et s'assurer d'avoir un dossier complet : <https://passeport.ants.gouv.fr/> .
- Utiliser le moteur de recherche de rendez-vous en ligne muni de son numéro de pré-demande. 84% des communes du département y sont connectées pour proposer les meilleures disponibilités à proximité du domicile des usagers : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> .
- Une fois la demande déposée en mairie, il faudra compter 8 à 10 jours pour le traitement de la demande par la préfecture et environ 10 jours de plus pour la production et la livraison des titres en mairie.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



@prefetpasdecalais



@prefet62